

ETAT DES REMISES GRACIEUSES

Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 712-3-IV ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu la délégation de pouvoir n°CA-21-0624-04 accordée au président de l'université ;

Vu la note de présentation jointe à la présente délibération.

***Considérant** que deux remises gracieuses dépassent le montant de la délégation accordée au président de l'Université, il demandé aux membres du conseil d'administration d'accorder, sur avis de l'agent comptable, les deux remises gracieuses dans la limite de 5 000 € chacune, telles qu'ils lui ont été présentées ;*

Délibère

Article 1^{er}

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	28
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	28
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel et l'agente comptable sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel

A champs sur Marne, le 14 décembre 2021



ETAT DES REMISES GRACIEUSES POUR VOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 7 du chapitre 2 du décret n°20 Décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019, Conseil d'Administration du 24 juin 2021 -Créance supérieure à 5 000,00 euros, pour vote au Conseil d'Administration

CREANCIERS	Intitulé de la formation ou objet de la facture	UB	N° et date de la facture	Montant de la facture	Montant restant dû	Date d'accord du Président	Somme à mandater en remise gracieuse
CLT 5724-	FACTURATION SCOLARITE JANVIER A JUIN 2021-E1	300	F210002057 du 09/03/2021	5 226,00 €	5 226,00 €		5 226 €
CLT 5882-I	FACTURATION SCOLARITE JANVIER A JUIN 2021-E1	300	F210002039 du 09/03/2021	5 226,00 €	5 226,00 €		5 226 €

Avis favorable Avis défavorable

Signature de l'Agente Comptable

Avis favorable Avis défavorable

Signature du Directeur de ESIEE Paris

Avis favorable Avis défavorable

Signature du Président du Conseil d'Administration